



L'AUDIT PAIE

Compte tenu de la variété des situations (agents titulaires, CNRACL ou IRCANTEC, contractuels, vacataires, élus, etc.), la paie des agents des collectivités publiques locales est régie par des réglementations diverses, complexes et fluctuantes.

Fort de notre expérience acquise, nous vous proposons de réaliser un audit des paies de votre collectivité.

VOS OBJECTIFS

Vous souhaitez :

- minimiser les risques d'erreurs,
- recevoir des propositions d'améliorations de votre système de paie,
- anticiper sur un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes ou de l'URSSAF.

LES AVANTAGES

L'audit paie porte sur la conformité aux textes et aux exigences comptables.

Cet audit pourra déboucher sur une réflexion plus générale en matière de politique de rémunération notamment sur le régime indemnitaire et la mise en place d'un véritable contrôle de gestion.

LES TARIFS

Une réunion de cadrage avec un conseiller expert en rémunération et SIRH du Centre de Gestion permet d'analyser la situation et d'établir une proposition financière adaptée à vos besoins.

Les tarifs sont disponibles sur notre site Internet : www.cdg29.bzh, rubrique prestations.

LES CONTACTS

✉ paies@cdg29.bzh

☎ 02 98 64 11 30



 | **L'AUDIT PAIE** **LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION****Réunion de cadrage avec la collectivité**

Définition du périmètre de l'audit paie :

Contrôler la conformité, la fiabilité, et la qualité d'une paie et/ou

Analyse approfondie d'une thématique précise sur les deux dernières années (indemnités journalières, heures supplémentaires, régime indemnitaire...).

**Analyse du système de paie de la collectivité**

Points de vigilance des rubriques de paie :

Vérification de la conformité aux réglementations

Transcription des situations administratives des agents.

**Remise d'un rapport de restitution**

Analyse des pratiques de la collectivité

Identification des points de non-conformité

Proposition de préconisations

